



Découverte d'infiltration d'eaux

Par marry me, le 13/12/2011 à 22:53

Bonjour ,

Voilà mon histoire nous avons acheté une maison en septembre 2010 , et lors de la vente le vendeur nous a déclaré que la toiture du cellier attenant à la maison , il y eu des infiltrations lors de la tempête en 1999 , nous avons visité la maison en juin 2010 par beau temp évidemment , hors nous sommes allés voir de plus près par les tuiles l'état de l'installation et nous nous apercevons , après avoir retrouver des marres d'eau dans le cellier , que les bois qui tiennent les tuiles baigne dans l'eau et sont pourri , et que du joint en silicone avait été mis sur les tuiles pour certainement éviter la pénétration de l'eau . Nous allons prochainement faire venir un artisan couvreur pour faire constater la toiture .

Pouvons nous faire intervenir un expert pour faire constater ceci ?

Est ce possible que cela soi un vice caché étant donné les conditions dans lesquels nous avons constaté ceci (silicone etc...) ?

Quels recours pouvons nous engager ?

Par avance Merci de vos réponses

Si je peux appeler qui que ce soi pour avoir de plu ample renseignements , merci .